

maintenant chargé de faire aboutir une loi dont il n'avait pas été partisan; que ni M. Briand, ni M. Jaurès n'avaient prévu que le Pape n'accepterait pas la loi. Et il s'est écrié: "M. Briand avait tout prévu, sauf ce qui est arrivé. Il est exact que nous patageons dans l'incohérence. Que pouvait faire le gouvernement? Une nouvelle loi ne pouvait être votée, elle aurait demandé trop de temps. Il fallait tirer de la loi tout ce qu'on pouvait. M. Allard a dit hier qu'on se débattait dans l'iscohérence; rien n'est plus vrai, mais ce n'est pas l'orateur qui s'est mis dans cette incohérence; on l'y a mis, il ne peut dire que ceci: J'y suis, j'y reste. (Rires et applaudissements sur divers bancs)."

Oui, rires et applaudissements! Mais un qui ne riait pas, au milieu des feux d'artifice de M. Clemenceau, c'était M. Briand. Blessé dans son amour-propre d'auteur de la loi de séparation, il sort de la Chambre, en donnant des marques non équivoques d'irritation. Bientôt on apprend dans les couloirs qu'il veut démissionner séance tenante. Grand émoi! Colloques animés! M. Jaurès monte à la tribune pour exprimer le voeu que la politique du gouvernement ne soit pas à la merci d'un incident de séance. M. Clemenceau y remonte pour attester qu'il n'a pas voulu blesser son honorable ami et collègue des cultes, et le prier d'accepter tous ses regrets. Bref, cela se recolle, et M. Briand revient à son siège. Mais le cabinet reste fêlé. Maintenant les dépêches annoncent que la fêlure s'aggrave. Une nouvelle divergence se manifeste entre M. Clemenceau et M. Briand. Celui-ci veut autoriser les contrats de jouissance, dont nous avons parlé plus haut, dans le sens de sa circulaire, sans soumettre d'abord la question aux Chambres. M. Clemenceau, lui, insiste pour obtenir au préalable l'assentiment du Bloc. Ce nouveau tiraillement pourrait bien disloquer le ministère. Qui va l'emporter, Briand ou Clemenceau? Comme on le voit la funeste politique de séparation ne porte pas bonheur aux cabinets républicains.

Si M. Briand abandonne le ministère de l'instruction publique et des cultes il ne pourra pas faire aboutir lui-même le projet de loi sur l'enseignement secondaire privé qu'il a soumis récemment aux Chambres. Nous voulions analyser cette me-